

NOTE DE SERVICE

2024 : EYCC04

DESTINATAIRES : Gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR)
Conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS)

DE : Holly Moran, sous-ministre adjointe
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants

DATE : le 1 août 2024

OBJET : **Nouvelle approche de financement des services de garde d'enfants**

Le Ministère vous remercie de votre collaboration continue et de vos commentaires réguliers, qui nous permettent de réaliser nos objectifs communs, à savoir offrir aux familles ontariennes des services de garde d'enfants abordables et de grande qualité.

Je vous invite à prendre connaissance des renseignements suivants afin de soutenir la planification anticipée du Comité consultatif provincial-municipal de gestion des services municipaux regroupés (GSMR)/conseil d'administration de district des services sociaux (CADSS) en vue de la mise en œuvre d'une nouvelle approche fondée sur les coûts pour le financement du Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (SPAGJE), à partir de 2025 :

- de nouvelles lignes directrices pour le financement du SPAGJE basé sur les coûts à compter du 1^{er} janvier 2025
- des allocations préliminaires de financement pour la garde d'enfants en 2025 (à l'exclusion d'autres financements non énumérés ci-dessous, tels que les allocations pour les centres ON y va, qui seront communiquées plus tard en 2024)
- des allocations de financement supplémentaires pour les dépenses administratives liées au SPAGJE pour 2024 afin de soutenir les frais associés à l'adoption de la nouvelle approche basée sur les coûts
- des questions et réponses concernant la nouvelle approche de financement pour les services de garde d'enfants.

Comme demandé, pour favoriser une mise en œuvre harmonieuse, efficace et cohérente, le Ministère fournit ces documents aux GSMR/CADSS avant la publication des nouvelles lignes directrices et des supports connexes aux titulaires de permis, et ce, six mois avant leur date d'entrée en vigueur.

Veuillez noter que les nouvelles lignes directrices sur l'approche fondée sur les coûts pour le financement du SPAGJE comprennent des références à des sections des autres lignes directrices sur

le financement, qui seront publiées plus tard en 2024, ainsi qu'une date de publication des nouvelles lignes directrices sur le financement fondé sur les coûts à l'intention des titulaires de permis qui seront toutes mises à jour en temps opportun.

Investissements pour 2025

Les investissements du gouvernement de l'Ontario et du gouvernement du Canada dans le système de garde d'enfants et de développement de la petite enfance **s'élèveront à plus de 5,6 milliards de dollars en 2025** (à l'exclusion des centres ON y va) :

- **4,61 milliards de dollars (financement basé sur les coûts)** pour soutenir les coûts d'exploitation des titulaires de permis participant au SPAGJE pour la prestation de services de garde d'enfants de 0 à 5 ans.
- **0,15 milliard de dollars (subventions de démarrage)** pour soutenir les coûts d'investissement en vue de créer des places de garde abordables pour les enfants de 0 à 5 ans.
- **0,76 milliard de dollars (financement des priorités locales)** pour soutenir les coûts d'exploitation principalement en dehors du système du SPAGJE, y compris les places de garde subventionnées et les ressources pour les enfants ayant des besoins particuliers.
- **0,08 milliard de dollars** pour soutenir les GSMR/CADSS dans leur capacité administrative à soutenir le secteur de la petite enfance et de la garde d'enfants.

Les investissements énumérés ci-dessus ont été alloués en tenant compte de vos objectifs actuels de croissance dirigée et peuvent être ajustés par un recalibrage potentiel des objectifs d'espace du SPAGJE pour 2025 et 2026. De plus amples renseignements sur le recalibrage de l'espace suivront ultérieurement, notamment une demande de données sur les progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs de création d'espace qui serviront à éclairer le processus. Nous prévoyons envoyer cette demande de données sur la création d'espace aux GSMR/CADSS en août 2024.

Veuillez consulter l'annexe A pour connaître les allocations préliminaires de financement pour les services de garde d'enfants en 2025.

Mise à jour importante

a) Financement graduel pour les dépenses administratives liées au SPAGJE en 2024

La province sait que le financement fondé sur les coûts et le cadre de responsabilisation connexe transformeront le financement et la mise en œuvre du secteur. Par conséquent, il pourrait être nécessaire de modifier les politiques et les procédures existantes, les systèmes informatiques, les ententes de services avec les titulaires de permis et d'élaborer des documents de formation et de communication complets.

Pour soutenir les coûts de démarrage, le Ministère versera aux GSMR/CADSS 27,5 millions de dollars pour financer les dépenses administratives uniques et graduelles associées au SPAGJE pour 2024. Les GSMR/CADSS peuvent consulter la section 3 des plus récentes [Lignes directrices sur le Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants 2024](#) pour obtenir davantage de détails sur les directives en matière de dépenses administratives.

Veuillez consulter l'annexe B de la présente note de service pour connaître les dotations ponctuelles et supplémentaires du SPAGJE pour 2024. Les ententes de paiement de transfert 2024 et les

paiements de trésorerie seront modifiés pour refléter cette augmentation des allocations de financement administratif du SPAGJE dès que possible.

b) Financement basé sur les coûts (à partir de 2025)

À compter du 1^{er} janvier 2025, la nouvelle approche de financement décrite dans les nouvelles lignes directrices sur le financement basé sur les coûts entrera en vigueur. Le financement basé sur les coûts permet de soutenir les coûts d'exploitation des titulaires de permis participant au SPAGJE pour la prestation de services de garde d'enfants âgés de 0 à 5 ans.

Comme le précisent les nouvelles lignes directrices, le financement basé sur les coûts repose sur les principes suivants :

- **Transparence** : une approche claire et cohérente, tant sur le plan local que pour l'ensemble des GSMR/CADSS, afin que les titulaires de permis sachent ce à quoi ils peuvent s'attendre des GSMR/CADSS.
- **Représentativité** : le financement est adapté à la façon dont les services de garde d'enfants sont fournis en Ontario et repose sur les coûts réels de la prestation de services de garde d'enfants aux enfants admissibles.
- **Simplicité** : facile à comprendre et avec une charge administrative minimale.
- **Responsabilité** : les structures de contrôle des coûts et les garanties assurent la responsabilité et la distribution équitable des fonds publics.

Pour parvenir à un équilibre dans la mise en œuvre de ces principes, les allocations de financement basées sur les coûts versées aux titulaires de permis comprendront des allocations basées sur des points de référence avec des facteurs d'ajustement pour tenir compte des variations géographiques, des compléments de croissance pour les nouveaux espaces ou des compléments pour les titulaires de permis existants dont les structures de coûts dépassent leurs allocations de référence, ainsi que des montants en lieu et place des profits et des excédents.

Pour garantir la maîtrise des coûts et la bonne utilisation des fonds publics, les GSMR/CADSS seront tenus, entre autres, de rapprocher les fonds alloués aux titulaires de permis avec leurs coûts admissibles réels à la fin de l'année, de sélectionner les titulaires de permis soumis à des engagements directs pour faire rapport sur la conformité, et d'effectuer des examens des coûts des allocations complémentaires les plus disproportionnées.

Tout comme les années précédentes, le Ministère retient une partie du financement des services de garde d'enfants, notamment le financement basé sur les coûts pour 2025, afin d'éviter des recouvrements importants à la fin de l'année. Ces montants, comme ceux de 2024, sont basés sur des hypothèses du Ministère, telles que la capacité d'exploitation.

Veillez noter que le financement basé sur les coûts ne modifie pas la relation directe entre les GSMR/CADSS et les titulaires de permis, y compris la résolution des litiges.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'approche de financement basé sur les coûts, veuillez consulter les nouvelles lignes directrices sur le financement basé sur les coûts. Le Ministère prévoit également de transmettre un document technique aux GSMR/CADSS plus tard en 2024; ce document fournira des détails supplémentaires sur la façon dont l'approche du financement basé sur les coûts a été conçue.

c) Priorités locales

Dans le cadre de la nouvelle approche de financement des services de garde d'enfants, les GSMR/CADSS recevront, à partir de 2025, des allocations pour les priorités locales afin de soutenir les programmes de garde d'enfants de la manière suivante :

- Subventions générales pour l'exploitation (pour les enfants de 6 à 12 ans)
- Subvention pour l'amélioration des salaires (SAS)/Subvention d'aide aux services de garde en milieu familial (SASGMF) et améliorations salariales du SPAGJE, notamment celles relevant de la Stratégie pour la main-d'œuvre (pour les enfants de 6 à 12 ans)
- Stratégie pour la main-d'œuvre — Apprentissage professionnel (pour les enfants de 0 à 12 ans)
- Places subventionnées (pour les enfants de 0 à 12 ans)
- Ressources pour les besoins particuliers (pour les enfants de 0 à 12 ans)
- Renforcement des capacités (pour les enfants de 0 à 12 ans)
- Financement basé sur les demandes : petites installations de distribution d'eau et territoires non érigé en municipalité (pour les enfants de 0 à 12 ans).

Si les GSMR/CADSS bénéficient d'une certaine souplesse quant à la manière de dépenser les fonds alloués aux priorités locales, les directives de financement restantes incluront certaines limites sur la manière dont ces fonds peuvent être dépensés (par exemple, un pourcentage minimum consacré au ressourcement pour les besoins particuliers ou des exigences de partage des coûts au niveau municipal). Toutefois, aucun changement important n'est prévu pour les programmes de garde d'enfants susmentionnés d'ici à 2025.

Le ministère a été informé que des employés de 25 des 47 régions pourraient avoir reçu une partie ou la totalité de leur augmentation salariale relative au SPAGJE dès le départ, plutôt que progressivement, en raison d'une interprétation donnée des lignes directrices du ministère concernant le programme.

Bien que cela ne fasse pas partie du plan de la Province, les gestionnaires de services **ne seront pas** tenus de recouvrer les fonds connexes qui ont déjà été versés aux titulaires de permis dans de tels cas. Les augmentations salariales pour les employés concernés peuvent être gardées constantes jusqu'à ce que les employés concernés deviennent admissibles à des augmentations supplémentaires.

Pour plus de certitude et pour assurer la cohérence entre les GSMR/CADSS à l'avenir, les autres lignes directrices sur le financement préciseront que les « salaires de base » — aux fins du financement de l'amélioration des salaires (comme la SAS/SASGMF ou les améliorations salariales dans le cadre de la stratégie pour la main-d'œuvre) — doivent inclure tout financement de fonctionnement général fourni aux titulaires de permis visant à améliorer les salaires.

d) Titulaires de permis non-inscrits au SPAGJE

Dans le cadre de la nouvelle approche de financement des services de garde d'enfants, les titulaires de permis qui ne participent pas au SPAGJE peuvent continuer à gérer leurs activités en vertu du cadre provincial existant en matière de permis et de réglementation.

Certains de ces titulaires de permis non-inscrits peuvent actuellement bénéficier d'un financement ordinaire pour la garde d'enfants (c'est-à-dire d'une subvention générale pour l'exploitation, de places

de garde subventionnées ou d'une subvention pour l'amélioration des salaires). À partir de 2025, le financement ordinaire des services de garde d'enfants ne devra plus servir à soutenir ces titulaires de permis, à moins qu'il ne s'agisse de places de garde subventionnées.

Les ententes pour les places de garde subventionnée existantes peuvent continuer à être financées jusqu'à ce que l'enfant bénéficiaire dépasse l'âge limite du programme ou quitte le titulaire de permis.

e) Prochaine réduction des frais pour les parents

Outre la mise en œuvre de la nouvelle approche de financement des services de garde d'enfants, afin de soutenir la transition vers un plafond de frais de 12 \$ d'ici la fin de 2025-2026, les familles ayant des enfants dans des programmes inscrits dans le cadre du système SPAGJE verront les frais de base des services de garde d'enfants plafonnés à 22 \$ par jour à compter du 1^{er} janvier 2025. Il faudra modifier le Règl. de l'Ont. 137/15 en vertu de la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* (LGEPE) pour mettre en œuvre ce changement. Lorsqu'il souhaite apporter des modifications aux règlements en vertu de la LGEPE, le Ministère doit consulter le secteur pendant au moins 45 jours. Les détails liés à cette consultation seront communiqués au secteur sous peu et de plus amples renseignements sur la prochaine réduction des frais pour les parents seront communiqués plus tard en 2024.

f) Agences de garde d'enfants à domicile avec des domiciles actifs dans plusieurs territoires régis par les GSMR/CADSS

À partir de 2025, lorsqu'un organisme admissible possède des domiciles actifs dans plusieurs territoires régis par les GSMR/CADSS, le GSMR/CADSS superviseur recevra une allocation pour couvrir tous les domiciles actifs de l'organisme, à l'exception des nouveaux domiciles actifs dans d'autres territoires (« secondaires ») des GSMR/CADSS après une « date précisée » (pour 2025, cette date précisée est le 31 décembre 2022).

Nous vous remercions de votre soutien constant et de vos précieux commentaires. Nous nous réjouissons de continuer à travailler ensemble pour soutenir le secteur de la petite enfance et des services de garde d'enfants de l'Ontario, ainsi que les enfants et les familles qu'il sert.

Veillez agréer mes sentiments les meilleurs,

Version originale signée par :

Holly Moran
Sous-ministre adjointe
Division de la petite enfance et
de la garde d'enfants

c.c.: Matthew DesRosiers, directeur, Direction du financement
Katie Williams, directrice, Direction de la petite enfance
Karen Puhlmann, directrice, Direction des services de garde d'enfants

ANNEXE A — Allocation versée aux services de garde d'enfants pour 2025

GSMR/CADSS	Allocation basée sur les coûts	Retenue pour l'allocation basée sur les coûts	Allocation totale basée sur les coûts	Subventions de démarrage	Allocation pour les priorités locales	Allocation pour l'administration	Allocation totale pour la garde d'enfants en 2025
Société de la Ville de Brantford	30 392 229	570,080	30 962 309	1 897 200	5 879 164	708,234	39 446 907
Ville de Cornwall	18 344 381	397,788	18 742 169	1 323 000	5 245 112	570,462	25 880 743
Ville du Grand Sudbury	56 004 567	3 328 432	59 332 999	105 600	10 223 437	1 076 908	70 738 944
Ville de Hamilton	142 157 399	1 630 081	143 787 480	3 728 700	33 064 094	3 223 315	183 803 589
Société de la Ville de Kawartha Lakes	14 631 748	558,263	15 190 011	1 241 100	3 387 865	401,649	20 220 625
Société de la Ville de Kingston	28 397 499	348,658	28 746 157	819 000	6 307 386	700,493	36 573 036
Société de la Ville de London	114 322 605	1 363 052	115 685 657	8 140 500	23 447 411	2 381 543	149 655 111
Ville d'Ottawa	368 461 403	7 115 880	375 577 283	4 591 200	57 495 575	6 041 250	443 705 308
Société de la Ville de Peterborough	34 961 916	558,415	35 520 331	713 100	6 125 889	700,545	43 059 865
Société de la Ville de St. Thomas	20 837 770	718,278	21 556 048	2 469 600	4 318 741	499,158	28 843 547
Société de la Ville de Stratford	19 166 721	457,203	19 623 924	2 781 900	2 949 874	399,046	25 754 744
Ville de Toronto	1 249 998 631	19 092 766	1 269 091 397	34 276 500	209 041 809	19 411 007	1 531 820 713
Société de la Ville de Windsor	104 266 989	2 887 240	107 154 229	4 527 000	20 936 706	2 096 803	134 714 738
Société du Comté de Bruce	21 012 071	644,445	21 656 516	1 443 300	2 874 809	393,884	26 368 509
Société du Comté de Dufferin	18 200 272	176,957	18 377 229	1 692 000	2 463 032	356,199	22 888 460
Société du Comté de Grey	18 644 184	265,905	18 910 089	1 132 200	4 007 731	461,416	24 511 436
Société du Comté de Hastings	33 555 715	356,499	33 912 214	372 300	5 924 790	683,048	40 892 352
Société du Comté de Huron	11 716 857	198,379	11 915 236	450 000	2 478 369	320,412	15 164 017
Société du Comté de Lambton	27 626 095	970,512	28 596 607	1 140 900	7 811 513	765,565	38 314 585
Comté de Lanark	16 753 366	516,999	17 270 365	220 500	2 954 102	398,525	20 843 492
Comté de Lennox & Addington	11 262 909	242,662	11 505 571	1 008 000	2 529 214	338,987	15 381 772
Comté de Northumberland	16 066 439	543,944	16 610 383	319 200	3 039 965	384,779	20 354 327
Comté d'Oxford	24 334 873	335,973	24 670 846	8 184 900	4 002 663	528,365	37 386 774
Comté de Renfrew	18,756,278	421,691	19,177,969	-	4,160,781	452,012	23,790,762
Comté de Simcoe	114 071 535	960,873	115 032 408	3 975 900	18 342 201	2 079 719	139 430 228
Comté de Wellington	73 805 742	430,150	74 235 892	3 656 700	9 420 068	1 003 843	88 316 503
Municipalité de district de Muskoka	11 539 404	351,090	11 890 494	412 500	2 426 283	319,841	15 049 118
Société de la municipalité de Chatham-Kent	27 654 612	1 081 180	28 735 792	22 500	7 391 752	712,161	36 862 205

GSMR/CADSS	Allocation basée sur les coûts	Retenue pour l'allocation basée sur les coûts	Allocation totale basée sur les coûts	Subventions de démarrage	Allocation pour les priorités locales	Allocation pour l'administration	Allocation totale pour la garde d'enfants en 2025
Société du comté de Norfolk	17 394 198	769 507	18 163 705	256 500	4 167 041	462 622	23 049 868
Municipalité régionale de Durham	188 853 645	2 631 981	191 485 626	3 465 000	29 258 431	3 188 195	227 397 252
Municipalité régionale de Halton	209 790 099	2 267 079	212 057 178	1 765 800	23 873 777	2 906 172	240 602 927
Municipalité régionale de Niagara	152 955 481	1 659 691	154 615 172	9 360 000	19 759 619	2 134 306	185 869 097
Municipalité régionale de Peel	457 298 779	4 025 665	461 324 444	27 135 900	79 172 798	7 866 851	575 499 993
Municipalité régionale de Waterloo	174 556 756	4 095 551	178 652 307	5 993 100	25 265 386	3 064 522	212 975 315
Municipalité régionale de York	450 853 570	10 219 064	461 072 634	4 099 500	61 688 944	6 531 543	533 392 621
Comtés unis de Leeds et Grenville	23 856 604	188 473	24 045 077	1 368 000	3 789 378	460 526	29 662 981
Comtés unis de Prescott et Russell	25 926 249	1 222 648	27 148 897	103 200	4 206 192	552 769	32 011 058
Conseil d'administration des services du district d'Algoma	11 264 933	493 046	11 757 979	368 400	2 648 432	312 883	15 087 694
Conseil d'administration des services sociaux de Cochrane	22 156 342	1 441 437	23 597 779	508 500	5 439 218	555 313	30 100 810
Conseil d'administration des services sociaux de Nipissing	32 532 132	1 329 021	33 861 153	205 500	5 518 800	602 099	40 187 552
Conseil d'administration des services sociaux du district de Parry Sound	8 840 287	216,559	9 056 846	116 400	2 850 056	318 249	12 341 551
Conseil d'administration des services sociaux du district de Sault Ste Marie	21 748 933	478 403	22 227 336	353 100	4 035 407	444 486	27 060 329
Conseil d'administration des services sociaux du district de Timiskaming	11 809 583	484 964	12 294 547	135 000	3 591 781	356 224	16 377 552
Conseil d'administration des services du district de Kenora	25 666 268	443 095	26 109 363	4 345 200	4 063 259	434 374	34 952 196
Conseil d'administration des services sociaux du district de Manitoulin-Sudbury	10 588 124	427 995	11 016 119	97 200	3 621 872	351 093	15 086 284
Conseil d'administration des services sociaux du district de Rainy River	11 462 023	583 206	12 045 229	531 000	2 002 392	240 956	14 819 577
Conseil d'administration des services sociaux du district de Thunder Bay	26 988 479	1 110 752	28 099 231	171 000	7 506 550	709 771	36 486 552
TOTAL PROVINCIAL	4 531 486 695	80 611 532	4 612 098 227	151 023 600	760 709 669	78 902 123	5 602 733 619

ANNEXE B — Allocation supplémentaire pour l'administration (2024)

GSMR/CADSS	Allocation supplémentaire pour l'administration (2024)
Société de la Ville de Brantford	276 619
Ville de Cornwall	183 029
Ville du Grand Sudbury	445 105
Ville de Hamilton	1 139 665
Société de la Ville de Kawartha Lakes	194 048
Société de la Ville de Kingston	357 006
Société de la Ville de London	915 760
Ville d'Ottawa	1 932 087
Société de la Ville de Peterborough	350 910
Société de la Ville de St. Thomas	226 857
Société de la Ville de Stratford	204 967
Ville de Toronto	4 315 927
Société de la Ville de Windsor	730 596
Société du comté de Bruce	232 942
Société du comté de Dufferin	197 935
Société du comté de Grey	210 405
Société du comté de Hastings	328 628
Société du comté de Huron	179 472
Société du comté de Lambton	310 435
Comté de Lanark	220 220
Comté de Lennox & Addington	163 124
Comté de Northumberland	217 052
Comté d'Oxford	314 824
Comté de Renfrew	246 213
Comté de Simcoe	725 185
Comté de Wellington	427 519
Municipalité de district de Muskoka	181 981
Société de la municipalité de Chatham-Kent	298 727
Société du comté de Norfolk	270 294
Municipalité régionale de Durham	1 288 822
Municipalité régionale de Halton	1 115 528
Municipalité régionale de Niagara	816 888
Municipalité régionale de Peel	2 882 766
Municipalité régionale de Waterloo	1 016 492
Municipalité régionale de York	2 151 695
Comtés unis de Leeds et Grenville	232 695

GSMR/CADSS	Allocation supplémentaire pour l'administration (2024)
Comtés unis de Prescott et Russell	271 398
Conseil d'administration de services du district d'Algoma	127 564
Conseil d'administration des services sociaux du district de Cochrane	239 793
Conseil d'administration des services sociaux du district de Nipissing	281 504
Conseil d'administration des services sociaux du district de Parry Sound	169 795
Conseil d'administration des services sociaux du district de Sault Ste Marie	215 800
Conseil d'administration des services sociaux du district de Timiskaming	143 775
Conseil d'administration des services du district de Kenora	224 708
Conseil d'administration des services sociaux du district de Manitoulin-Sudbury	156 258
Conseil d'administration des services sociaux du district de Rainy River	134 842
Conseil d'administration des services sociaux du district de Thunder Bay	281 928
TOTAL PROVINCIAL	27 549 785